

16 AVR. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20240314-B2024-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 5 mars 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 17  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTIONS DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF LES BAINS**

Il est proposé au Bureau Syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour la commune de Châteauneuf les Bains pour l'année 2024. Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau,
- D'autoriser le Président à signer la convention de prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif avec la Commune de Châteauneuf les Bains et le Service de Gestion Comptable de Riom pour l'année 2024. Le projet de convention a également été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

*Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à ces propositions.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contenu de la convention de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour la commune de Châteauneuf les Bains (convention jointe à la présente délibération),

- **APPROUVE** le contenu de la convention de prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif pour la commune de Châteauneuf les Bains (convention jointe à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer ces deux conventions.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX